

POLITIQUE D'ANNULATION 78-29

SERVICE DE LA VIE CITOYENNE

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE - (Activités des organismes exclues)

Les frais d'inscription **ne sont pas remboursables, sauf :**

1. Si l'activité est annulée ou modifiée par la Ville → **remboursement complet** (100%).
2. Pour une raison médicale (avec billet)
 - Remplir le formulaire d'annulation.
 - Joindre un billet médical.
 - Transmettre le formulaire et le billet au Service de la vie citoyenne ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les 10 jours ouvrables suivant la date du billet.

Les frais d'inscription seront remboursés proportionnellement à la période non-utilisée. Des frais d'annulation de 20%, jusqu'à un maximum de 15 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$ celui-ci sera remis sous forme de crédit.

La note de crédit sera valide **1 an suite à son émission** et au besoin, transférable à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l'utiliser pour n'importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.

CAMPS DE JOUR – Relâche scolaire et Été

Les frais d'inscription **ne sont pas remboursables, sauf :**

1. Si l'activité est annulée ou modifiée par la Ville → **remboursement complet** (100%).
2. Raison médicale (avec billet)
 - Remplir le formulaire d'annulation.
 - Joindre un billet médical.
 - Transmettre le formulaire et le billet au Service de la vie citoyenne ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les 10 jours ouvrables suivant la date du billet.

Les frais d'inscription seront remboursés proportionnellement à la période non-utilisée. Des frais d'annulation de 20%, jusqu'à un maximum de 15 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$ celui-ci sera remis sous forme de crédit.

La note de crédit sera valide **1 an suite à son émission** et au besoin, transférable à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l'utiliser pour n'importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.

3. La demande d'annulation a été faite dans les délais

DÉLAIS D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION APPLICABLES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
	75 \$ et plus	75 \$ et moins	
Relâche : Avant le 31 janvier (inclusivement) Été : Avant le 31 mai (inclusivement)	15 \$	20 %	- Remboursé si plus de 75 \$ - Note de crédit au dossier si moins de 75 \$
Relâche : Du 1 ^{er} février à 7 jours avant le début du camp Été : Du 1 ^{er} juin à 7 jours avant le début du camp	30 \$	30 %	
Relâche et Été : Moins de 7 jours avant le début du camp	Aucun remboursement	Aucun remboursement	

4. Raisons disciplinaires (expulsion du camp)

Les frais d'inscription seront remboursés proportionnellement à la période non-utilisée. Des frais d'annulation de 30%, jusqu'à un maximum de 30 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$, celui-ci sera remis sous forme de crédit.

La note de crédit sera valide **1 an suite à son émission** et au besoin, transférable à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l'utiliser pour n'importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.